

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-64**

Date de la convocation : 13/06/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 16

Le vingt juin deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Représentés : M. FLEURY Vincent donne pouvoir à M. CANIVENQ Roland et M. DE POUILLY Jean donne pouvoir à M. MEIS Michel

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
SOLIDARITE PAYSANS 08-51**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la communauté de communes ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la demande de subvention de l'association Solidarité Paysans 08/51 en date du 26/02/2023 ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Agriculture lors de sa séance du 15/05/2023 ;

Entendu l'exposé du Président,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER à l'association Solidarité Paysans 08/51 une subvention d'un montant de 1 000 €
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,

Benoit SINGLIT

